





Rapport annuel 2007  
du Conseil d'Administration  
et du Commissaire Réviseur à  
l'Assemblée Générale du  
6 juin 2008

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999

Pour pratiquer les branches "Incendie et  
éléments naturels", "Autres dommages aux  
biens" et "Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:

Av. Jules Bordet, 166 – B 4

B 1140 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10

Fax +32 (0)2 705 72 92

## Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre ,

### Compte de résultat

	2007	2006	2005
Cotisations acquises, nettes de réassurance	22.536.723	13.238.351	11.980.471
Sinistres	-28.368.953	-141.185	-5.178.153
Frais	-2.133.666	-1.891.395	-1.746.769
Autres produits	169.045	104.812	5.912
Produits d'investissements	3.171.168	3.332.213	5.048.264
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>-4.625.683</b>	<b>14.642.796</b>	<b>10.109.725</b>

### Bilan

Actif	143.411.105	117.013.291	113.260.676
Passif	53.135.274	22.370.356	32.772.567
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes )	90.275.831	94.642.935	80.488.109

## Sommaire

7	Membres
8	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration
12	Direction Générale
13	Réviseurs d'entreprises
15	Message du Président
16	Description des Activités
18	Rapport du Conseil d'Administration
22	Rapport de Régie d'Entreprise
24	Rapport du Commissaire Réviseur
26	Bilan et Compte de Résultat
30	Annexes aux Comptes Financiers



## Membres

Advanced Nuclear Fuels GmbH  
AG für Kernenergie-Beteiligungen (AKEB)  
AREVA NC  
Belgoprocess NV  
BKW FMB Energie SA  
British Energy Plc  
British Nuclear Fuels Plc  
Bruce Power L.P.  
CEZ a.s.  
CCR , Ispra  
Centrales Nucléaires en Participation SA  
EDF  
ENEL \*  
Elektricitets-Productiemaatschappij Zuid-Nederland NV EPZ  
EnBW Kraftwerke AG  
EnBW Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)  
E.ON Kernkraft GmbH  
E.ON Sverige AB  
ESKOM  
Eurodif Production SA  
FBFC  
FBFC International SA  
Forsmarks Kraftgrupp AB  
Fortum Power & Heat Oy  
Gemeenschappelijk Centrum voor Onderzoek  
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland NV  
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH  
Gemeinschaftskraftwerk Neckar GmbH  
GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH  
Institute for Transuranium Elements  
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG  
Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)  
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH  
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH  
New Brunswick Power Nuclear Corporation  
Nordostschweizerische Kraftwerke AG  
OKG Aktiebolag  
Ontario Power Generation  
Paks Nuclear Power Plant Ltd  
PURAM  
Ringhals AB  
RWE Power AG  
SCK-CEN  
SKB AB  
Slovenske Elektrarne AS  
Socatri SARL  
Societatea Nationala Nuclearelectrica SA \*  
Studsvik AB  
Teollisuuden Voima Oyj  
Urenco Ltd. \*  
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW AG)  
Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)

\* Membre Non Assuré

# Représentants des membres

## Membre

## Représentant

## Suppléant

### Afrique du Sud

ESKOM

K. Darbourn

### Allemagne

Advanced Nuclear Fuels GmbH

R. Heskamp

A. Stoll

EnBW Kraftwerke AG

C.D. Bölle

EnBW Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)

W. Heni

C.D. Bölle

E.ON Kernkraft GmbH

K. Greimel

W. Seewöster

Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH

K. Greimel

W. Seewöster

GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH

H. Näser

Institute for Transuranium Elements

M. Becquet

R. Lennartz

Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH

J. Haaf

J. Grundmann (8.6.07)

Kernkraftwerk Obrigheim GmbH

E. Ehrmann

R. Lüdasher

RWE Power AG

J. Haaf

J. Grundmann (8.6.07)

Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW)

R. Kettler

A.Brachem

### Belgique

Belgoprocess NV

A. Roefs (8.6.07)

FBFC International SA

F. Goens

G. Ferriot

SCK-CEN

C. Legrain

### Canada

Bruce Power L.P

D. Bishop

K. Kelly (8.6.07)

New Brunswick Power Nuclear Corporation

N. Duplessis

D. Hay (8.6.07)

Ontario Power Generation

J. Floras

C. Sidford

### Finlande

Fortum Power & Heat Oy

M. Kautonen (8.6.07)

M. Huopalainen (8.6.07)

Teollisuuden Voima Oy

K. Luotonen

P. Hyvönen

### France

AREVA NC

Ph. Obert

J. D. Treillard

EDF

J.L. Thébault

Y. Colleu

Eurodif Production SA

R. Jimenez-Shaw (8.6.07)

M. Saléra-Cordier

FBFC

G. Ferriot

P.E. Michel

Socatri SARL

M. Saléra-Cordier

R. Jimenez-Shaw (8.6.07)

\* Membre Non Assuré

# Représentants des membres

Membre	Représentant	Suppléant
<b>Grande Bretagne</b>		
British Energy Plc	A. Russell	K. Sinclair
British Nuclear Fuels Plc	A.J. Shuttleworth	
Urenco Ltd *		
<b>Hongrie</b>		
Paks Nuclear Power Plant Ltd	L. Molnar	
PURAM	I. Barnabas	G. Buday
<b>Italie</b>		
CCR, Ispra	M. Becquet	R. Lennartz
ENEL *	R. Muscogiuri	R. Melandri
<b>Pays-Bas</b>		
Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid Nederland NV EPZ	B.P. Jobse	
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland NV	G.J.G. Geertsema (8.6.07)	G.J. Mensink
Gemeenschappelijke Centrum voor Onderzoek	M. Becquet	R. Lennartz
<b>Roumanie</b>		
Societatea Nationale Nuclearelectrica sa *		
<b>République Slovaque</b>		
Slovenske Elektrarne AS	R. Muscogiuri	I. Stehlikova
<b>République Tchèque</b>		
CEZ a.s.	H. Eliasova	V. Hronek
<b>Suède</b>		
E.ON Sverige AB	B. Svensson	T. Andersson
Forsmarks Kraftgrupp AB	B. Kockum	S. Ordéus
OKG Aktiebolag	R. Danielsson	
Ringhals AB	J.E. Back (8.6.07)	O. Fröberg
Svensk Kärnbränslehantering AB	B. Sundman	P.O. Lindberg
Studsvik AB	R. Atmer	J. Ericsson
<b>Suisse</b>		
AG für Kernenergie-Beteiligungen (AKEB)	T. Erb (8.6.07)	
BKW FMB Energie SA	U. Bircher	M. Mooser
Centrales Nucléaires en Participation SA	P. Rochat (8.6.07)	P. Enderli
Kernkraftwerk Gösgen Däniken AG	F. Schwabe	
Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)	T. Erb	
Nordostschweizerische Kraftwerke AG	T. Erb	P. Enderli
Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)	T. Erb	

## Conseil d'Administration

Berndt Kockum  
Président

Alvin J. Shuttleworth  
Vice Président

Claus-Dieter Bölle

Alisdair Currie  
Comité de Direction

Nick Feldman  
Administrateur Indépendant

Klaus Greimel

Philippe Obert

Jean-Louis Thébault

Alastair Russell

Danny Van Welkenhuyzen  
Comité de Direction

Léon Vigneron  
Administrateur Indépendant

## **Comités Consultatifs**

### **Comité de Souscription**

Alisdair	Currie	Kitty Sinclair
Stefan	Kurz	Neil Duplessis
Eric	Desseyn	Ivan Annezer
Thomas	Erb	Iveta Stehlikova
Nick	Feldman	André Detemmermen
Paavo	Hyvönen	
Philippe	Obert	
Yvon	Colleu	
Berndt	Kockum	
Danny	Van Welkenhuyzen	

### **Comité Financier et d'Investissements**

Matts	Ekman
Rafaël	Jimenez-Shaw
Klaus	Luotonen
Alastair	Russell
Jean-Louis	Thébault
Marleen	Vercammen

### **Comité d'Audit**

Matts	Ekman
Rafaël	Jimenez-Shaw
Klaus	Luotonen
Alastair	Russell
Jean-Louis	Thébault

## **L'ensemble du personnel**

Danny Van Welkenhuyzen  
Administrateur Délégué

Alisdair Currie  
Directeur Souscription & Sinistres

Eric Desseyn  
Directeur Prévention des Risques

Ivan Annezer  
Directeur Prévention des Risques

André Detemmerman  
Souscripteur

Christine Gouennou  
Assistante Administrateur Délégué  
& Conseil d'Administration

Annabelle Luzeka  
Assistante de Souscription

Marleen Vercammen  
Directeur Financier

Solange Raë  
Assistante Comptabilité

## **Réviseurs**

Deloitte  
Berkenlaan 8b  
B 1831 Diegem  
Represented by  
Mr. Rik Neckebroeck  
Réviseur d'Entreprise

## **Actuaire**

Nicolaï & Partners  
Frilinglei 109  
2930 Brasschaat



## Message du Président

Chers Membres,

Depuis des dizaines d'années, l'année 2007 a probablement été la plus significative en terme de projets de construction de nouvelles installations nucléaires. Ceci devrait certainement avoir un impact positif pour notre mutuelle.

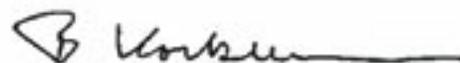
Le nombre de nos membres ne cesse de croître et cette année encore, nous pouvons ajouter 3 importants opérateurs nucléaires à notre liste.

Une capacité stable reste l'une de nos priorités de même que des couvertures innovatrices pour nos membres. Cette année, nous avons lancé avec le support de nos réassureurs clefs, pour nos membres qui entreprennent la rénovation de leurs installations, un service "Montages & Essais (Erection All Risks). Une collaboration étroite avec nos réassureurs est importante et c'est la raison pour laquelle nous avons tenu notre séminaire biennuel de réassurance chez SCK à Mol.

Le personnel s'est accru d'un support supplémentaire pour le Département Souscription et un Directeur Juridique a été engagé pour assurer la conformité en matière de gestion d'entreprise. Nous continuerons en 2008 à étoffer le personnel dans certaines disciplines pour donner aux membres le service qu'ils attendent de leur mutuelle.

Au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble du personnel de EMANI, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à toutes et tous pour l'année écoulée et me réjouis de pouvoir travailler avec vous en 2008.

Chers Membres,



**Berndt Kockum**  
**Président**

## Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour certains risques.

Les membres actuels de la Mutuelle comprennent des producteurs d'électricité avec des centrales en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Tchéquie, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation et de responsabilité civile nucléaire.

La possibilité de réduction de cotisations.

La possibilité de l'allocation de l'excédent de l'exercice.

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

## Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille EMANI est principalement composé de polices couvrant les dommages matériels aux installations nucléaires mais la part souscrite par l'Association en risques de responsabilité civile nucléaire a continué à diminué suite à la création de ELINI.

Lorsque EMANI agit en qualité d'apériteur ou de co-assureur, un rabais est octroyé sur la cotisation du Membre tel que déterminé par le Conseil d'Administration. De plus en plus de Membres choisissent de bénéficier de l'avantage qui leur est offert en souscrivant une couverture tous risques sauf sur base des termes et conditions et tarification de la police EMANI.

Dans l'éventualité d'un sinistre, EMANI suivra généralement les recommandations et la fixation des dommages de l'expert nommé par le Pool Nucléaire, néanmoins, dans certains cas, la Direction décidera s'il est opportun de nommer pour EMANI des experts indépendants. De plus, si EMANI est apériteur, le règlement des sinistres est effectué en coopération avec un expert international indépendant.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.

## Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

## Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

## Affiliation

L'affiliation est réservée à une firme ou une autorité du secteur public ou privé, exploitant d'installations nucléaires.

L'admission d'un nouveau membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

## Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs en Prévention des Risques, assistés d'un Comité Technique Consultatif (lequel est composé de spécialistes en ingénierie des installations des Membres de EMANI) sont habilités à identifier le potentiel de risques pouvant survenir aux biens des Membres et à contrôler les risques éventuels par un programme de détection et de prévention.

Le département de Prévention des Risques fournit aux Membres des rapports d'inspection détaillés, personnalisés pour le risque concerné et en accord avec l'équipe de souscription, une évaluation minutieuse des biens assurés de chacun des Membres est établie.

Basée sur une évaluation effectuée sur le site, une liste complète de suggestions et de recommandations est rédigée afin d'améliorer la sécurité et prévenir ou atténuer les risques. Ces rapports aident la direction des Membres à quantifier et développer les mesures appropriées pour minimiser leur niveau de risque. Le département de Prévention des Risques apporte une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.

## Rapport du Conseil d'Administration Présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 6 juin 2008

**Chers Membres,**

A la fin de la 29ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit terme le 31 décembre 2007.

La Direction de la société est responsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. La Direction estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations de la Direction.

La société adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash flow et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté à la page 24.

### **Capacité**

Accroissement de la capacité globale d'assurance de 409.033.600 € en 2005 à 427.500.000 € en 2006 et à 500.000.000 € en 2007.

La capacité d'assurance pour le risque de terrorisme est augmenté de 100.000.000 € en 2005 à 150.000.000 € en 2006 et à 200.000.000 € en 2007.

Notre propre rétention est limitée à 103.790.000 € pour les polices "Dommages Matériels" et à 100.722.325 € pour les polices "Terrorisme".

## Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la réserve des cotisations pour la période des risques en cours.

La présentation des chiffres est différente de celle de l'année précédente suite à la reclassification du rabais aux membres du poste "Cotisations acquises" dans un nouveau poste intitulé "Participations et Ristournes". Les montants de l'année passée sont changés pour établir la comparaison ci-dessous :

Augmentation des cotisations nettes de 33.418.728 € en 2006 à 34.313.460 € en 2007 suite à l'accroissement des participations de nos nouveaux Membres Canadiens et l'introduction de l'assurance "Montages & Essais".

Augmentation du coût de la réassurance de 14.158.828 € en 2006 à 16.749.942 € en 2007 suite à l'augmentation de la capacité "Dommages Matériels" à 500.000.000 €, l'utilisation plus importante de ce traité de réassurance, l'introduction du véhicule de réassurance "Montages & Essais" et l'augmentation de la capacité "Terrorisme" à 200.000.000 €.

Il est à préciser que les cotisations sont les cotisations d'origine moins les rabais.

Le remboursement des cotisations, net de réassurance, présente un profit de 4.973.205 € et prend en compte la distribution en 2007 du rabais effectif octroyé aux membres pour les polices 2005 et 2006 d'un montant de 3.207.145 € et l'annulation du solde de réversion de la réserve technique des polices 2005 et 2006 pour un montant de 8.180.350 €. L'année passée le montant s'élevait à 6.021.548 €, incluant un montant payé net de réassurance de 1.068.227 € et les fluctuations de la réserve technique de 4.953.321 €.

## Charges

Légère augmentation des frais généraux de 1.891.395 € à 2.133.666 € compte tenu de l'augmentation du coût en Ressources Humaines et des frais pour les réunions des Conseils d'Administration et des Membres.

## Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le montant total des sinistres en 2007, net de réassurance, s'élève à 28.368.953 € et inclut les sinistres en Allemagne et Suède et les corrections des provisions des sinistres en suspens des années précédentes.

## Investissements

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2007.

<b>Euro</b>	Valeur comptable	Profits de change non réalisés (pertes)	Valeur marchande
Actions	0	0	0
Valeurs états étrangers	31.765.751	-350.797	31.414.954
Obligations de sociétés étrangères	22.514.663	47.039	22.561.702
Obligations organismes internationaux	4.322.096	-5.581	4.316.515
Fonds de placement marché monétaire	41.985.468	26.054	42.011.522
Fonds de placement obligations convertibles	2.019.233	179.612	2.198.845
Numéraire	20.806.517	0	20.806.517
<b>Total</b>	<b>123.413.729</b>	<b>-103.643</b>	<b>123.310.056</b>

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2007.

<b>Euro</b>	Valeur comptable	Valeur marchande
Echéance à un an ou moins	73.684.927	73.903.569
Echéance après 2 ans jusqu'à 3 ans	16.883.539	16.798.628
Echéance après 3 ans jusqu'à 5 ans	11.665.011	11.798.992
Echéance après 5 ans jusqu'à 10 ans	9.659.813	9.694.410
Echéance après 10 ans	11.520.439	11.114.457
<b>Total</b>	<b>123.413.729</b>	<b>123.310.056</b>

## Produits financiers

<b>Euro</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Plus values/moins values	1.940.835	183.782
Intérêts et dividendes placements financiers	2.108.655	1.995.963
Intérêts dépôts à terme	680.348	359.344
Intérêts espèces et équivalent	160.880	633.836
Correction des valeurs sur placement	-1.140.686	735.406
Précomptes	-446.166	-455.156
Honoraires gestion financière	-132.698	-120.962
<b>Produits financiers nets</b>	<b>3.171.168</b>	<b>3.332.213</b>

## Résultat

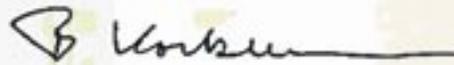
Le résultat présente en 2007 un déficit de 4.625.682 € par rapport à l'excédent de 14.642.796 € en 2006 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes) résultant des provisions pour sinistres.

Le déficit technique de 7.796.851 € est repris de la réserve pour égalisation et catastrophes conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances CBFA .

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent du résultat financier de 3.171.168 € au fonds de garantie.

## Fonds de garantie

Le fonds de garantie et la réserve pour égalisation et catastrophes utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à 90.275.831 €.



Berndt Kockum  
Président

## Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994 et de l'arrêté 171 du 31 mars 1999.

Les principes de réglementation correspondants s'appliquent à la mutuelle de la façon suivante:

### Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de onze membres du Conseil, en ce compris le président et le vice-président, parmi lesquels sept représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

### Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux membres de l'association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre comités permanents. Ces comités présentent au Conseil un rapport de chacune de leurs assemblées. Les attributions et la délimitation des pouvoirs du Comité de Direction, du Comité d'Audit, du Comité Financier et du Comité de Souscription, qui seront réexaminées chaque année, ont été convenues de commun accord par les Membres et le Conseil. La nomination des Membres au sein de ces comités doit être approuvée par le Conseil.

### Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs avant les assemblées.

### **Assemblée Générale**

Les articles des statuts relatifs aux Assemblées Générales ont été respectés.

### **Contrôle interne**

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

### **Procédures de contrôle interne**

La mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la Direction ainsi que des audits internes et externes.

### **Identification des risques**

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention de EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

### **Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections**

La mutuelle a produit un code de régie d'entreprise qui sert de ligne de conduite et d'orientation pratique pour tout le personnel.

Le responsable du contrôle interne remet au Comité de contrôle interne un rapport sur l'efficacité des procédures en place.



## **Rapport du Commissaire Réviseur sur l'exercice clôturé le 31 Décembre 2007 (E.M.A.N.I)**

Aux Membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### **Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de E.M.A.N.I.( une association mutuelle d'assurance ) pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 143.411 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3.171 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend entre autre: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans l'association pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association mutuelle, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Attestations complémentaires**

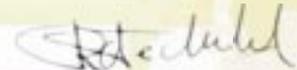
Le respect par l'association des lois applicables et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique pour les entreprises d'assurances.
- Notre examen ne nous a pas révélé d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts de l'association.
- La répartition proposée des résultats pour l'année se terminant le 31 décembre 2007 est conforme aux statuts et aux lois applicables.

Diegem, le 29 février 2008

Le Commissaire,  
Deloitte  
Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d SCRL  
Représentée par Rik Neckebroeck



# Bilan aux 31 décembre 2007 & 2006

(Montants en euro)

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006
<b>C. Placements</b>		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans les fonds d'investissement	44.004.702	32.551.333
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	58.602.510	58.424.937
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	17.896.582	7.272.487
	<b>120.503.794</b>	<b>98.248.757</b>
<hr/>		
<b>D.bis Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	1.993.803	1.037.359
III. Provision pour sinistres	12.545.355	1.243.034
IV. Provision pour participation bénéficiaire et ristournes	0	1.878.136*
	<b>14.539.158</b>	<b>4.158.529</b>
<hr/>		
<b>E. Créances</b>		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	46.792	688.380
2. Intermédiaires d'assurance	523.506	130.958
II. Créances nées d'opérations de réassurance	3.237.338	5.134.469
III. Autres créances	472.782	62.092
	<b>4.280.418</b>	<b>6.015.899</b>
<hr/>		
<b>F. Autres éléments d'actif</b>		
I. Actifs corporels	152.461	95.593
II. Valeurs disponibles	2.909.935	7.670.849
	<b>3.062.396</b>	<b>7.766.442</b>
<hr/>		
<b>G. Comptes de régularisation</b>		
I. Intérêts acquis non échus	1.025.339	823.664
<hr/>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>143.411.105</b>	<b>117.013.291</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

\* Présentation différente comparé à l'année précédente suite aux commentaires de la CBFA. L'année précédente le montant était inclus dans \*I. Provision pour primes non acquises et risques en cours.

# Bilan aux 31 décembre 2007 & 2006

(Montants en euro)

PASSIF	31/12/2007	31/12/2006
<b>A. Capitaux propres</b>		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	68.533.414	65.103.667
V. Résultat reporté		
1. Excédent/(déficit) reporté	0	0
	<b>68.533.414</b>	<b>65.103.667</b>
<hr/>		
<b>C. Provisions techniques</b>		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	4.679.786	3.950.851
III. Provision pour sinistres	45.098.512	5.987.157
IV. Provision participation bénéficiaire et ristournes	0	10.058.487*
V. Provision pour égalisation et catastrophes	21.742.417	29.539.268
	<b>71.520.715</b>	<b>49.535.763</b>
<hr/>		
<b>G. Dettes</b>		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	228.740	438.747
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	2.178.864	227.820
V. Autres dettes		
1. Dettes fiscales, salariales et sociales		
a) Impôts	347.213	378.098
b) Rémunérations et charges sociales	213.050	167.951
2. Autres	52.467	882.569
	<b>3.020.334</b>	<b>2.095.185</b>
<hr/>		
H. Comptes de régularisation	336.642	278.676
<hr/>		
TOTAL PASSIF	<b>143.411.105</b>	<b>117.013.291</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

Présentation différente comparé à l'année précédente suite aux commentaires de la CBFA. L'année précédente le montant était inclus partiellement dans " C.I.Provision pour primes non acquises et risques en cours" (6.270.443 et partiellement dans " G.I Dette nées d'opérations d'assurance directe"(3.788.044)



# Compte de résultat

pour les années se terminant aux 31 décembre 2007 & 2006  
(Montants en euro)

	2007	2006
1. Primes acquises nettes de réassurance		
a) Primes brutes	35.042.395	35.208.421
- Primes émises	37.536.703	37.245.124
- Rabais aux membres	-2.494.308	-2.036.703
b) Primes cédées aux réassureurs	-17.706.387	-14.446.392
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	-728.935	-1.789.693
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation+, réduction-)	956.444	287.563
	<b>17.563.517</b>	<b>19.259.899</b>
2. Produits des placements		
b) Produits des autres placements	2.949.884	2.989.143
c) reprises de corrections de valeurs sur placements	50.673	785.919
d) Plus -values sur réalisations	3.451.074	1.890.901
	<b>6.451.631</b>	<b>5.615.450</b>
3. Autres produits techniques nets de réassurance		
	<b>169.045</b>	<b>104.812</b>
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)		
a) Montants payés nets	-559.918	-15.274.806
aa) Montants bruts	-733.399	-18.741.706
bb) Part des réassureurs	173.481	3.466.900
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	-27.809.035	15.133.621
aa) Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-39.111.355	18.387.757
bb) Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	11.302.320	-3.254.136
	<b>-28.368.953</b>	<b>-141.185</b>

## Compte de résultat

pour les années se terminant aux 31 décembre 2007 & 2006  
(Montants en euro)

	2007	2006
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)		
a) Montant payés nets	-3.207.145	-1.068.227
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	8.180.351	-4.953.321
	<b>4.973.206</b>	<b>-6.021.548*</b>
<hr/>		
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-76.705	-92.053
b) Frais d'administration	-2.056.961	-1.799.342
	<b>-2.133.666</b>	<b>-1.891.395</b>
<hr/>		
7.bis Charges des placements (-)		
a) Charge de gestion des placements	-578.865	-576.118
b) Corrections de valeurs sur placements	-1.191.359	0
c) Moins-values sur réalisation	-1.510.239	-1.707.119
	<b>-3.280.463</b>	<b>-2.283.237</b>
<hr/>		
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance	7.796.851	-11.310.583
<hr/>		
18. Excédent de l'exercice à affecter	3.171.168	3.332.213

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

\* Présentation différente comparé à l'année précédente suite aux commentaires de la CBFA.  
Voir aussi note 1 et 2

# Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2007 & 2006 (Montants en euro)

## 1. ACTIVITE DE LA MUTUELLE ET RESUME DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Mutuelle a pour objet d'indemniser ceux de ses membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Au 31 décembre 2007, la capacité d'assurance d'EMANI par installation s'élève à 500.000.000 dont:

- 18,75 % de 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota shares»;
- L'excédent de 46.750.000 sur ces 40.000.000 est réassuré par un "finite retention buy down contract" (lorsqu'un dommage excède à concurrence de 40.000.000, le réassureur paie le montant excédant à concurrence de 46.750.000 et E.M.A.N.I. s'engage à rembourser cette somme au réassureur par les primes de réassurance augmentées dans les 5 années suivantes);
- 82.75% de 413.250.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I.s'établit donc à 103.790.000 au 31 décembre 2007

La Mutuelle souscrit des assurances de responsabilité civile nucléaire. 100 % des contrats ont été réassurés par des polices de type «quota shares». La Mutuelle perçoit une commission afin de couvrir les frais généraux liés à la gestion de ces contrats.

Pour attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I s'élève à 200.000.000 dont :

- 18,75 % de 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota shares»;
- L'excédent de 46.750.000 sur ces 40.000.000 est réassuré par un "finite retention buy down contract" (lorsqu'un dommage excède à concurrence de 40.000.000, le réassureur paie le montant excédant à concurrence de 46.750.000 et E.M.A.N.I. s'engage à rembourser cette somme au réassureur par les primes de réassurance augmentées dans les 5 années suivantes);
- 71.19% de l'excédent de 63.250.000 sur ces 86.750.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- 100% de 50.000.000 excédents 150.000.000 n'est pas réassuré ;

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 100.722.325 au 31 décembre 2007.

Les principales règles d'évaluation appliquées par EMANI se résument comme suit:

a) Taux d'amortissements des actifs immobilisés

Autres éléments d'actifs - actifs corporels:

- Installations, équipement électronique et outillage: 33,33 % par an
- Mobilier: 10% par an
- Matériel roulant: 20% par an

b) Provisions techniques

EMANI constitue des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais retenus des membres sur les polices échues, des sinistres à régler et une provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'AR du 22 février 1991 portant le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

c) Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. . Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

d) Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

Les actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice au cours durant lequel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultat.

e) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont valorisés en euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.

A l'exception des écarts de conversion positifs sur les "Obligations et autres titres à revenu fixe", des "Actions, parts et autres titres à revenu variable" et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultat sous la rubrique "Produits des placements" et "Charge des placements".

## 2. Fonds de Garantie

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de doter le bénéfice de l'exercice 2007, au fonds de garantie.

Au 31 décembre 2006, le fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2005 :	65.103.667
Excédent de l'exercice l'exercice 2007:	3.171.168
Dotations additionnelles des membres :	258.579
<hr/>	
Fonds de garantie au 31 décembre 2007 :	68.533.414

## 3. Valeurs représentatives

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'AR du 22 février 1991.

Aux 31 décembre 2007 & 2006, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs d'organismes internationaux	4.322.097	3.915.577
Valeurs états étrangers	17.351.192	27.595.577
Obligations des sociétés étrangères	545.134	0
Fonds de placement	41.985.468	16.820.862
Numéraires (disponible et placements de trésorerie)	18.108.215	1.870.314
<hr/>		
	82.312.106	50.202.330

## 4. Provision pour égalisation et catastrophes

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. En application du règlement, l'association devrait constituer sur base des données actuelles une provision pour égalisation et catastrophes qui atteint 103.790.000. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements. Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas d'une perte, le montant de la perte est utilisé. Suite à l'application de cette règle, un montant de 7.796.851 est doté pour l'année 2007 et un montant de 11.310.583 est doté pour l'année 2006.

## 5. Gestion

La gestion des placements a été effectuée par des services extérieurs.

Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique «charges des placements» et s'élèvent à 132.698 pour l'exercice 2007 et à 120.962 pour l'exercice 2006.

Les honoraires du courtier de réassurance s'élèvent à 142.926 pour l'exercice 2007 et à 203.695 pour l'exercice 2006.

Les commissions allouées par les réassureurs sont rétrocédées à EMANI. Celles-ci s'élèvent à 312.673 pour l'exercice 2007 et à 8.474 pour l'exercice 2006 et sont reprises en déduction du coût de la réassurance.

2 0 0 7

ASSOCIATION  
D'ASSURANCES  
MUTUELLES

EUROPEAN MUTUAL  
ASSOCIATION  
FOR NUCLEAR INSURANCE

AV. JULES BORDET, 166 - B4  
B 1140 BRUSSELS  
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10  
Fax. + 32 (0)2 705 72 92  
<http://www.emani.be>